



CC de Gémozac et de la Saintonge Viticole (Siren : 241700632)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Gémozac
Arrondissement	Saintes
Département	Charente-Maritime
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/12/1995
Date d'effet	26/12/1995

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Loïc GIRARD

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	32-34 avenue de la Victoire
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	17260 GEMOZAC
Téléphone	05 46 94 50 19
Fax	05 46 94 23 88
Courriel	cdcgemozac@mairie17.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	14 346
-----------------------------	--------

Densité moyenne 54,07

Périmètre

Nombre total de communes membres : 16

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
17	Berneuil (211700448)	1 162
17	Cravans (211701339)	900
17	Gémozac (211701727)	2 881
17	Jazennes (211701966)	525
17	Meursac (211702329)	1 480
17	Montpellier-de-Médillan (211702444)	674
17	Rétaud (211702964)	1 098
17	Rioux (211702980)	952
17	Saint-André-de-Lidon (211703103)	1 134
17	Saint-Simon-de-Pellouaille (211704044)	640
17	Tanzac (211704382)	314
17	Tesson (211704416)	1 040
17	Thaims (211704424)	387
17	Thézac (211704457)	333
17	Villars-en-Pons (211704697)	573
17	Virollet (211704796)	253

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 21

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution) <i>COMPETENCES OPTIONNELLES : EAU</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>COMPETENCES OBLIGATOIRES Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</i>
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) <i>La Communauté de communes a compétence dans l'élaboration et la mise en oeuvre du volet opérationnel des actions conduites dans le cadre de l'Aménagement et de la gestion intégrée, équilibrée et durable des cours d'eau et des milieux aquatiques associés aux bassins versants hydrographiques et s'appuie sur les missions suivantes détaillées dans l'article L.211-7 : -1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique -2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau -5° La défense contre inondations et contre la mer -8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; Ce volet opérationnel est complété par des actions, définies par le même article L.211-7 du code de l'Environnement, hors GEMAPI : -10° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique -11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques -12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassin, ou dans un système</i>

COMPETENCES FACULTATIVES : Infrastructures et réseaux de communications électroniques : Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, compétence prévue au I de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

COMPETENCES OBLIGATOIRES Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

- Création et gestion des maisons de services au public

COMPETENCES OPTIONNELLES : Création et gestion des maisons de services au public

- Autres

COMPETENCES FACULTATIVES : Animation et gestion d'un service d'aides à domicile et d'auxiliaires de vie. Aides aux associations caritatives et d'insertion par l'emploi. Gestion d'un service de police municipale intercommunale : Une convention précisera les conditions de mise à disposition des agents de police auprès des communes membres.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
17	SOLURIS (SOLUTIONS NUMERIQUES TERRITORIALES INNOVANTES) (251702320)	SM ouvert	926 294
17	SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU LITTORAL (251710687)	SM fermé	201 840
17	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SEUGNE (SYMBAS) (200078095)	SM fermé	49 488
17	SYNDICAT MIXTE CYCLAD (251701900)	SM fermé	228 150
17	SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE SAINTONGE ROMANE (251710562)	SM fermé	94 101
17	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA BASSE SEUGNE (200051456)	SM fermé	17 046
17	SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SEUDRE ET DE SES AFFLUENTS (200051563)	SM fermé	39 085
17	SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COMMUNES DE LA CHARENTE MARITIME (251701827)	SM fermé	536 154
17	SYNDICAT MIXTE D'ACCOMPAGNEMENT DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA SEUDRE (200009736)	SM fermé	184 279

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2018 - millésimée 2015)